



## 11.2.7. Sensibilisation à la sûreté générale

### PROGRAMME :

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- Connaissance des prescriptions légales applicables;
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne dans leur environnement de travail, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- Connaissance des procédures de notification;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

### EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

### MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

#### POUR QUI :

Toute personne ayant accès au fret aérien sécurisé, ou AB et FA chez un agent habilité ou chargeur connu

#### PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation ou Habilitation préfectorale

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Connaitre les mesures de base de la sûreté

#### Réf : 11.2.7.

Intra ou Inter établissements  
2 heures en présentiel  
Devis sur demande du client

#### ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation